

L'Europe sociale est pour certains un objectif à atteindre, un modèle pour une Union de progrès. Pour d'autres elle est un obstacle à une Europe compétitive. Au delà de la controverse, il ne s'agit pas d'un slogan syndical dénué de lien avec la réalité. Elle fait partie intégrante de la construction européenne depuis ses débuts. Mais elle n'est pas non plus une évidence, un principe intangible qui n'aurait pas évolué ces 40 dernières années. L'Union européenne (UE) a une grande influence sur les conditions de travail, sur la santé des travailleurs dans les Etats membres. En cela il existe bien une Europe sociale. Mais l'UE peut-elle porter un modèle commun d'Etat providence ? Rien n'est moins sûr au regard de la réticence des Etats membres.

Le principe : la recherche d'un compromis entre l'économique et le social

L'Europe sociale s'entend comme l'ensemble des politiques sociales (conditions de travail et protection sociale) et de l'emploi menées par l'UE et ses Etats membres. Certains domaines sont exclus du champ communautaire, telles les conditions de rémunération, le droit d'association ou encore le droit de grève. L'Europe sociale est depuis l'instauration du Marché Commun une dimension de la construction européenne. Mais **c'est progressivement que la politique sociale est devenue une composante importante du projet européen**. C'est dans la période de crise des années 70 que l'on a commencé à parler d'Europe sociale et à voter des directives sur la base des Traités. Ainsi on montrait qu'il existait des préoccupations sociales à part entière dans l'UE et qu'il fallait en tenir compte. Les années 80 sont à la fois celles du social comme obstacle à la croissance et le début du dialogue social au niveau européen, débouchant sur des accords entre partenaires sociaux. Les années 90 ont vu l'apparition d'un Protocole social annexé au Traité de Maastricht. Les années 2000 sont celles de la Stratégie de Lisbonne et du social comme devant s'adapter aux exigences de la compétitivité. **Cet équilibre entre ces différentes exigences s'exprime dans la notion d' « économie sociale de marché ».**

Des outils multiples pour des avancées importantes

Dans les domaines de la coordination des régimes de santé, de l'égalité des hommes et des femmes, du droit du travail ou de la lutte contre les discriminations, l'UE dispose des moyens suivants :

- **Des outils législatifs.** C'est le cas des directives qui s'appuient sur les Traités. Ainsi, une directive de 1983 sur la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à l'amiante ou encore une directive de 1986 concernant la protection des travailleurs contre les risques dus à l'exposition au bruit obligent les Etats membres à mettre en oeuvre une législation dans ces domaines, à partir d'exigences communes.
- **Le dialogue social.** Les Traités donnent la possibilité aux partenaires sociaux européens (organisations d'employeurs ou de travailleurs par exemple) de conclure des accords qui ont force de loi. Un accord de 1990 entre la CEEP (confédération européenne des entreprises publiques) et la CES (confédération européenne des syndicats) sur la formation et la mobilité des travailleurs dans les secteurs du transport ferroviaire et de l'énergie a pu être signé, de même qu'un accord sur le congé parental en 1995.
- **Des outils financiers.** Le Fonds social européen (FSE) finance des actions destinées à former les personnes et à accroître leur employabilité. Y figure l'objectif de promotion de l'égalité entre les sexes.
- **La méthode ouverte de coordination.** Il s'agit d'une méthode souple qui consiste pour les Etats membres à se fixer des objectifs communs et à échanger des bonnes pratiques pour atteindre ces objectifs. C'est ainsi qu'une stratégie pour l'emploi en Europe a été lancée en 1997, puis reprise dans la Stratégie de Lisbonne de 2000. Cette méthode n'a pas cependant pas encore réellement fait ses preuves.

Y'a-t-il un modèle social européen ?

Au-delà de la législation, l'Europe sociale recouvre l'idée d'un modèle social commun aux Etats membres. La majorité d'entre eux possèdent des systèmes de protection sociale étendus et coûteux. L'Etat providence dans les pays de l'UE est en moyenne plus développé qu'ailleurs dans le monde. Pourtant, au regard des exemples du Royaume-Uni ou de la Slovaquie il n'est pas possible d'imaginer une homogénéisation des conditions sociales. En revanche, il est possible de fixer des objectifs en matière de progression du salaire minimum et de protection sociale selon les niveaux de vie dans chaque pays. On pourra peut-être assister, à l'avenir, à la création d'une protection sociale européenne, en plus des systèmes nationaux.

■ POUR EN SAVOIR PLUS :

L'ouvrage de référence, en cours de réactualisation : Quintin, Odile (1999) : L'Europe sociale, enjeux et réalités, la documentation française, Paris

Un site spécialisé, passionnant et très pointu, l'Observatoire Social Européen : www.ose.be

Pour davantage de précisions sur les actions de la Communauté Européenne, voir également le site de la Commission européenne : http://europa.eu.int/comm/employment_social/social_dialogue/